

SCHEMA DES ETUDES ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

OCTOBRE 2024

PREAMBULE

Service de la Communauté de Communes Sèvre et Loire rattaché au pôle animation de territoire, l'école de musique intercommunale Sèvre et Loire est un établissement d'enseignement artistique fonctionnant selon les règles et missions du service public.

L'école de musique intercommunale Sèvre et Loire, lieu d'enseignement, de pratique, de création et de diffusion inscrit son action dans les orientations définies par le schéma national d'orientation pédagogique, le plan départemental des enseignements artistiques, les objectifs du conventionnement avec l'éducation nationale et le projet culturel de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

L'école de musique Sèvre et Loire propose un enseignement artistique initial structuré et progressif dont les objectifs principaux sont l'accès à l'expression artistique et la formation de musiciens amateurs.

Le présent document fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement en cohérence avec le projet d'établissement et le projet pédagogique. Il vise à définir les différents dispositifs et à baliser les parcours des élèves en précisant les objectifs généraux, les modalités d'accès, d'évaluation et d'orientation. Par l'harmonisation des contenus et des objectifs, il garantit un socle commun de compétences, de connaissances mais également d'expériences artistiques vécues, évaluées selon des modalités identiques ou équivalentes.

Ce document a vocation à évoluer en fonction des travaux de l'équipe et de l'évolution du projet pédagogique, sous la responsabilité de la direction. Il est mis à la disposition des élèves et de leurs parents qui doivent en prendre connaissance. Il y est fait référence dans le règlement intérieur.

L'enseignement artistique est organisé en cycles – Cycle Initiation, Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3. Ces cycles jalonnent les grandes étapes de la formation des élèves. Leur organisation et leurs objectifs sont précisés ci-dessous.

CYCLE INITIATION

Conformément aux schémas nationaux, le cycle d'initiation (jardin, éveil et parcours découverte) est une phase destinée à développer la curiosité, la sensibilité et la perception des phénomènes sonores, musicaux, corporels et plus largement proposer une approche sensible de la pratique artistique. Ce cycle d'initiation peut être un objectif d'ouverture culturelle en soit et ne constitue ni un prérequis, ni une phase d'orientation pour la suite du parcours en Cycle 1.

JARDIN MUSICAL

Le jardin musical est une activité d'éveil sensoriel et corporel des tout-petits par la musique et le son. Cet atelier a pour objectif de développer la psychomotricité de l'enfant et de l'éveiller à la musique à travers le geste, le mouvement et l'écoute au cours d'un temps partagé entre l'enfant et un adulte accompagnateur.

PUBLIC : enfants de 1 ou 2 ans, non scolarisés, accompagnés d'un adulte

DUREE : 1 an (renouvelable une fois dans la limite des places disponibles)

FORMAT : Atelier hebdomadaire de 45 min // 5 inscrits MAX (5 enfants, 5 adultes)

ACCES : 1ere inscription

EVEIL MUSICAL

L'atelier d'éveil musical propose une ouverture sensible et ludique à la musique. Au travers d'activités sensorielles, corporelles et vocales, les tout-petits découvrent et s'initient au monde sonore, au geste musical et au plaisir de jouer ensemble.

Les cours d'éveil sont organisés selon le niveau scolaire : Moyenne Section / Grande Section et Grande Section / CP. Le placement dans l'un des deux groupes est du ressort de la scolarité et n'est pas conditionné à un prérequis, ni à une poursuite de parcours.

PUBLIC : enfants de la moyenne section au CP

DUREE : de 1 à 3 ans selon l'âge de début

FORMAT : Atelier hebdomadaire de 45 min // Effectif MAX (8 élèves)

ACCES : 1ere inscription ou réinscription

EVEIL MUSIQUE ET DANSE

Co-encadré par un·e enseignant·e musicien·ne et un·e enseignant·e danseur·se, l'atelier d'éveil musique et danse permet de s'initier à ces deux pratiques artistiques en découvrant les gestes musicaux et les expressions corporelles dans le but de créer et inventer ensemble.

Les cours d'éveil Musique et Danse sont organisés selon le niveau scolaire : Moyenne Section, Grande Section, CP. Le placement dans l'un des groupes n'est pas conditionné à un prérequis, ni à une poursuite de parcours.

PUBLIC : enfants de la moyenne section au CP

DUREE : de 1 à 3 ans selon l'âge de début

FORMAT : Atelier hebdomadaire de 45 min // Effectif MAX (16 élèves)

ACCES : 1ere inscription ou réinscription

PARCOURS DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE

Accessibles aux enfants de CE1 et CE2, les parcours découverte sont une entrée, par le projet artistique et le collectif dans l'apprentissage musical. Ces parcours ont pour ambition de permettre aux jeunes élèves de découvrir et d'essayer différents instruments enseignés à l'école durant une année, de les accompagner dans leur choix d'un instrument et de débiter l'apprentissage de la musique en collectif. Ils sont également l'occasion de rencontrer les professeurs et de découvrir la vie d'un élève à l'école de musique. Les cours sont collectifs et encadrés par plusieurs enseignants. Les instruments sont prêtés sur le temps de cours.

Au sein d'un parcours, l'équipe pédagogique se réserve la possibilité de répartir les élèves par instruments en fonction des effectifs et du parc instrumental à disposition.

Les parcours découverte ne sont pas à proprement parler une première année d'apprentissage instrumental. A ce titre, le parcours de découverte instrumentale ne saurait être une année d'orientation dans les classes instrumentales. A l'issue de cette année de découverte, les élèves ont accès à l'ensemble des classes instrumentales, indépendamment des instruments découverts lors des parcours.

L'année est organisée en 3 trimestres. Les élèves doivent choisir trois parcours parmi les 8 proposés. La répartition des élèves dans les groupes, par trimestre, est du ressort de la scolarité.

PUBLIC : Enfants de CE1 et CE2

DUREE : 1 an (renouvelable 1 an, pas au-delà du CE2)

FORMAT : Cours collectif hebdomadaire de 40 min / organisation trimestrielle / Effectifs MAX 9 ou 12 selon le nombre de professeurs co-encadrants - 3 élèves par professeur

ACCES : 1^{ère} inscription ou réinscription

PARCOURS INSTRUMENTAL – ENFANTS / ADOS

Le parcours instrumental est organisé en trois cycles (Cycle 1, cycle 2, cycle 3) qui jalonnent les grandes étapes de la formation et sont définis par leurs objectifs :

- Conformément au schéma national, le Cycle 1 constitue un tronc commun généraliste.
- La suite du parcours offre diverses possibilités d'orientation et des modalités spécifiques selon le projet et l'engagement de l'élève :
 - le Cycle 2 instrumental permet à l'élève de viser une autonomie dans la pratique et l'accès à des pratiques amateurs exigeantes,
 - le parcours personnalisé offre quant à lui la possibilité à l'élève qui souhaite un engagement moins soutenu ou une réorientation afin de poursuivre sa pratique à l'école tout en s'ouvrant à d'autres esthétiques et univers musicaux.

Les différents objectifs sont précisés plus bas. La durée maximale de chaque phase dépend de l'orientation et de l'âge des élèves.

Les modalités précisées ici fixent le cadre général. Elles peuvent être adaptées selon le profil des élèves (trouble des apprentissages, situation de handicap et autres situations particulières) en concertation avec l'élève, ses représentants légaux, l'équipe pédagogique et la direction.

Le projet pédagogique de l'école s'inscrit dans une démarche de pédagogie de groupe et de pédagogie de projet.

L'enseignement repose sur des cours hebdomadaires dispensés tout au long de l'année ainsi que sur des actions plus ponctuelles. Il intègre les pratiques collectives, le cours de culture musicale (selon l'âge), la présentation en public des travaux d'élèves et la participation à divers ateliers, projets et rencontres artistiques ponctuels avec d'autres élèves ou des artistes invités.

L'inscription en parcours instrumental implique la participation à ces pratiques associées et complémentaires. L'assiduité est indispensable aussi bien en cours qu'aux diverses manifestations ou rendez-vous. Le cours de pratique collective est indissociable du cours d'instrument, et ce tout au long du parcours.

Les cours d'instruments sont, dans la mesure des possibilités, organisés en petits collectifs (2, 3 ou 4 élèves). Cette organisation permet de diversifier les modalités d'apprentissage, d'encourager une participation active des élèves tout en contribuant à leur motivation et en augmentant le temps de face à face pédagogique.

La constitution de groupes de classe d'âges homogènes est privilégiée dans l'organisation des pratiques collectives.

CYCLE 1

Objectifs Généraux et Organisation :

Le Cycle 1 est une phase d'engagement dans la pratique artistique et d'acquisition des bases du langage musical, de la pratique instrumentale et collective. Il peut, comme première expérience de pratique musicale personnelle, constituer une fin en soi. Le Cycle 1 est accessible à partir du CE2.

Au cours du Cycle 1, l'élève s'engage dans l'apprentissage d'un instrument. Il/elle suit un cours d'instrument et un cours de pratique collective (et éventuellement un cours de culture musicale selon l'âge), pour un volume horaire hebdomadaire compris entre 1,5 et 2,5 heures (hors culture musicale) – durée minimale du cours instrumental : 30 min.

Les notions de formation musicale ne font pas l'objet d'un dispositif spécifique. Elles sont intégrées aux cours d'instrument et de pratique collective, favorisant ainsi une acquisition de connaissances en phase et en cohérence avec les pratiques des élèves et les apprentissages dans leur discipline instrumentale.

Pratiques collectives :

La pratique collective spécifique à la famille instrumentale est à privilégier. Cependant, l'élève peut aussi choisir ou se voir proposer une autre pratique collective (autre famille instrumentale ou chœur). L'inscription en chœur ou à la Fanfare des Collèges comme unique pratique

collective est limitée à un an pour les élèves des classes instrumentales. A contrario, les élèves peuvent, dans la limite des effectifs des groupes, s'inscrire dans une pratique collective supplémentaire.

Les pratiques collectives sont organisées par niveau tout au long du parcours tout en veillant à des groupes homogènes en termes de classes d'âge :

- Atelier 1 (pour les débutant·e·s / primaire)
- Atelier 2 (non débutants, début de Cycle 1 / primaire)
- Ensemble 1 (de milieu de Cycle 1 à début de Cycle 2 / fin primaire - collège)
- Ensemble 2 (fin de Cycle 1 à Cycle 2 / fin collège - lycée)

Les élèves débutant tardivement leur parcours instrumental pourront se voir proposer des pratiques collectives alternatives au début de leur parcours, en adéquation avec leur âge.

La répartition des élèves dans les différents ateliers et ensembles relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique et de la direction.

Un élève peut bénéficier, à titre dérogatoire d'une dispense d'assiduité à l'un des dispositifs du parcours instrumental. Cette dispense doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être validée par la direction. Aucune dispense ne pourra être accordée deux années consécutives.

Durée du Cycle 1 :

Le cycle 1 dure 3 à 5 années, selon l'âge, le niveau d'engagement et le rythme d'acquisition des compétences :

- Pour les élèves débutant un parcours au primaire : durée 4 ans - prolongeable 1 an
- Pour les élèves débutant un parcours au collège : durée 3 ans – prolongeable 1 an
- La fin de cycle peut être anticipée selon le profil et le parcours antérieur des élèves

Modalités d'évaluation :

L'évaluation, tout au long du cycle, repose sur le contrôle continu et associe l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée (instrument, pratique collective, culture).

Elle vise à accompagner chaque élève dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire attendus en fin de cycle et s'appuie sur le « Référentiel de Parcours de Cycle 1 », joint en annexe. L'équipe pédagogique fixe également, en cohérence avec ce document et par famille instrumentale et/ou département, le contenu et les compétences visés, propres à la discipline. Ces attendus doivent être en adéquation avec l'organisation pédagogique et le dimensionnement des dispositifs (durée du parcours, temps de face à face pédagogique, volume des cours collectifs, etc...)

Les élèves et leurs parents doivent être informés du contenu du cycle et des attendus. Des points d'étape réguliers (à minima chaque année) sont proposés, sous forme d'un temps d'échange entre le professeur d'instrument, l'élève et les parents.

Lors de la dernière année du cycle (Cycle 3 ou 4^{ème} année), un temps spécifique est dédié à la validation formelle de la fin de cycle. Cette **validation de fin de cycle** peut prendre des formes différentes : prestation publique, projet collectif, séance de travail, rencontre artistique, master class, etc..... Ce temps de **validation de fin de cycle** vise à :

- Donner aux élèves l'occasion de participer à un temps partagé avec les autres élèves du même niveau.
- Apporter aux élèves un regard distancié (membre de l'équipe pédagogique, direction, personnalité extérieure, ...) sur leur parcours à l'école, leurs acquis et les perspectives pour la suite.
- Acter l'orientation qui leur est proposée.
- Partager l'ensemble de ces éléments avec les familles / représentants légaux

Orientation :

A l'issue de cette dernière année, l'équipe pédagogique en accord avec la direction propose l'une des orientations suivantes :

- Validation de la fin de cycle 1 et orientation en cycle 2
- Validation de la fin de cycle 1 et orientation en parcours personnalisé
- Année supplémentaire de consolidation (4^{ème} ou 5^{ème} année de cycle 1 – avec nouvelle validation de fin de cycle)
- Fin de parcours instrumental

CYCLE 2

Objectifs Généraux et Organisation :

« La formation en Cycle 2 consolide et élargit les acquis du Cycle 1, et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble » (SNOP 2023).

Au cours du Cycle 2, l'élève poursuit l'apprentissage instrumental. Il/elle suit un cours d'instrument et un cours de pratique collective (et éventuellement un cours de culture musicale selon l'âge), pour un volume horaire hebdomadaire compris entre 1,5 et 2,5 heures (hors culture musicale) - durée minimale du cours instrumental : 30 min

Les notions de formation musicale ne font pas l'objet d'un dispositif spécifique. Elles sont intégrées aux cours d'instruments et de pratique collective, favorisant ainsi une acquisition de connaissances en phase et en cohérence avec les pratiques des élèves et les apprentissages dans leur discipline instrumentale. Le cours de culture musicale vient compléter la formation en visant l'acquisition d'un socle commun de connaissances et compétences transversales à toutes les disciplines.

Pratiques collectives :

La pratique collective spécifique à la famille instrumentale est à privilégier. Les élèves peuvent, dans la limite des effectifs des groupes, s'inscrire dans une pratique collective supplémentaire.

Certaines pratiques collectives, nécessitant engagement, autonomie et un niveau instrumental solide ne sont accessibles qu'aux élèves ayant validé un passage en Cycle 2 (Atelier Jazz, Ateliers Musiques Actuelles Amplifiées, Orchestres Amateurs).

L'équipe pédagogique oriente les élèves dans les différentes pratiques collectives proposées en tenant compte de leurs profils et appétences. Les choix des élèves sont validés par l'équipe pédagogique et la direction.

Les pratiques collectives sont organisées par niveau tout au long du parcours tout en veillant à des groupes homogènes en termes de classes d'âge :

- Ensemble 1 (milieu de Cycle 1 à début de Cycle 2 / fin primaire - collège)
- Ensemble 2 (fin de Cycle 1 à Cycle 2 / milieu collège - lycée)
- Ensemble Trad (fin de Cycle 1 à Cycle 2 / milieu collège - lycée)
- Atelier Jazz Ados (Cycle 2, à partir de la 5^{ème})
- Atelier Musiques Actuelles Amplifiées (Cycle 2, à partir de la 5^{ème})
- Ateliers Pianos
- Orchestres amateurs

Un élève peut bénéficier, à titre dérogatoire d'une dispense d'assiduité à l'un des dispositifs du parcours instrumental. Cette dispense doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être validée par la direction. Aucune dispense ne pourra être accordée deux années consécutives.

Durée du Cycle 2 :

Le Cycle 2 dure de 3 à 5 années, selon l'âge, le niveau d'engagement et le rythme d'acquisition des compétences. L'évaluation de fin de cycle est obligatoire dès la 4^{ème} année.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation, tout au long du cycle, repose sur le contrôle continu et associe l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée (instrument, pratique collective, culture).

Elle vise à accompagner chaque élève dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire attendus en fin de cycle. Ces attendus doivent être en adéquation avec l'organisation pédagogique et le dimensionnement des dispositifs (durée du parcours, temps de face à face pédagogique, volume des cours collectifs, etc...)

Les élèves et leurs parents doivent être informés du contenu du cycle et des attendus. Des points d'étape réguliers (à minima chaque année) sont proposés, sous forme d'un temps d'échange entre le professeur d'instrument, l'élève et les parents.

La dernière année, un temps spécifique est dédié à la validation formelle de la fin de cycle. Cette **validation de fin de cycle** peut prendre des formes différentes (prestation publique, projet collectif, séance de travail, rencontre artistique, master class, etc...) mais devra à minima proposer une mise en situation publique en présence d'une personnalité extérieure (jury).

Ce temps de **validation de fin de cycle** vise à :

- Valider l'acquisition des compétences attendues en fin de cycle
- Apporter aux élèves un regard distancié (membre de l'équipe pédagogique, direction, personnalité extérieure, ...) sur leur parcours à l'école, leurs acquis et les perspectives pour la suite de leur parcours
- Acter l'orientation qui leur est proposée
- Partager l'ensemble de ces éléments avec les familles / représentants légaux

Orientation :

A l'issue de cette dernière année, l'équipe pédagogique en accord avec la direction propose l'une des orientations suivantes :

- Validation de la fin de cycle 2 et orientation en cycle 3
- Validation de la fin de cycle 2 et fin du parcours instrumental
- Année supplémentaire de consolidation (5^{ème} année de cycle 2 – avec nouvelle validation de fin de cycle)
- Fin de parcours instrumental

PARCOURS PERSONNALISE

Objectifs Généraux et Organisation :

Le Parcours Personnalisé s'inscrit dans la continuité du Cycle 1 et s'adresse à :

- Des élèves qui souhaitent poursuivre un parcours à l'école de musique avec un investissement modéré.
- Des élèves qui rencontrent des troubles des apprentissages et/ou en situation de handicap

L'objectif du parcours personnalisé est de permettre la continuation de la pratique artistique en adaptant le contenu des cours et le niveau d'engagement attendu au profil et au projet de l'élève : programme basé sur l'accompagnement de l'élève dans sa pratique collective, réorientation vers un autre instrument, adaptation des enseignements aux difficultés d'apprentissages, ...

En parcours personnalisé, l'élève suit un cours d'instrument et un cours de pratique collective (et éventuellement un cours de culture musicale selon l'âge), pour un volume horaire hebdomadaire compris entre 1,5h et 2,5 heures (hors culture musicale) - durée minimale du cours instrumental : 30 min.

Le parcours personnalisé repose sur un engagement partagé entre l'élève, l'équipe pédagogique et la famille.

La pratique collective et, le cas échéant le cours de culture musicale, font partie intégrante du parcours personnalisé. Les modalités pourront cependant être adaptées selon les profils et besoins de chaque élève. Ces modalités personnalisées sont soumises à validation de la

direction.

Pratiques collectives :

La pratique collective spécifique à la famille instrumentale est à privilégier. L'équipe pédagogique oriente les élèves dans les différentes pratiques collectives proposées en tenant compte de leurs profils et appétences. Les choix des élèves sont validés par l'équipe pédagogique et la direction.

Un élève peut bénéficier, à titre dérogatoire d'une dispense d'assiduité à l'un des dispositifs du parcours instrumental. Cette dispense doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être validée par la direction. Aucune dispense ne pourra être accordée deux années consécutives.

Durée du Parcours Personnalisé :

La durée d'un parcours personnalisé est de 3 ans.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation, tout au long du parcours, repose sur le contrôle continu et associe l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée (instrument, pratique collective, culture).

L'évaluation continue vise à s'assurer tout au long du parcours de la cohérence du parcours et de son adéquation avec le projet de l'élève.

Les élèves et leurs parents doivent être informés du contenu du parcours personnalisé et des actions mises en place pour permettre la réussite du projet. Des points d'étape réguliers (à minima chaque année) sont proposés, sous forme d'un temps d'échange entre le professeur d'instrument, l'élève et les parents.

Orientation :

La 3ème année marque la fin du parcours personnalisé et des études à l'école de musique.

Il pourra toutefois être proposé aux élèves de :

- Prolonger d'une année, selon le projet et profil de l'élève. Cette poursuite d'étude ne se fera qu'avec l'accord de la direction et en fonction des places disponibles.
- Réorientation en Cycle 2. Cette réorientation est possible tout au long du parcours et est conditionnée au projet, à la motivation et au niveau d'engagement de l'élève.
- Fin des études

CYCLE 3

Objectifs Généraux et Organisation :

« Le Cycle 3 cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de s'inscrire de manière autonome dans une pratique artistique riche et structurée (SNOP 2023) ». Le Cycle 3 cycle s'inscrit dans la continuité du cycle 2.

Au cours du troisième cycle, l'élève poursuit l'apprentissage instrumental. Il/elle suit un cours d'instrument et un cours de pratique collective, pour un volume horaire hebdomadaire compris entre 1,5 et 2,5 heures - durée minimale du cours instrumental : 30 min.

Pratiques collectives :

La pratique collective spécifique à la famille instrumentale est à privilégier. Les élèves peuvent, dans la limite des effectifs des groupes, s'inscrire dans une pratique collective supplémentaire.

Les élèves sont incités à rejoindre les associations de pratiques amateurs partenaires sur le territoire.

Durée du Cycle 3 :

La durée du cycle 3 est de 2 ans.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation, tout au long du cycle, repose sur le contrôle continu et associe l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée (instrument, pratique collective, culture).

Schéma des études – Organisation des enseignements

Elle vise à orienter et à accompagner chaque élève dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la réalisation de son projet personnel.

Orientation :

A l'issue de ces 2 années, l'équipe pédagogique en accord avec la direction propose l'une des orientations suivantes :

- Fin de parcours instrumental
- Prolongation du parcours 1 année, en fonction du projet, sur avis de la direction et en fonction des places disponibles.

PARCOURS PROJET

Objectifs Généraux et Organisation :

Le parcours projet s'adresse aux élèves en cycle 3 motivé·e·s qui souhaitent s'investir davantage dans leur parcours musical et construire un projet personnel.

Des modules thématiques obligatoires et optionnels sont proposés aux élèves pour enrichir leurs connaissances et expérimenter de nouvelles pratiques. L'inscription suppose la participation aux modules obligatoires et à au moins un module optionnel, ainsi qu'aux actions et événements communs proposés.

Ce dispositif se déploie sur 2 années. La deuxième année est consacrée à la réalisation d'un projet artistique personnel.

L'inscription nécessite de la part des élèves un fort niveau d'engagement.

Durée du Parcours Projet :

La durée est de 2 ans et se clôture par la présentation publique du projet de l'élève.

Dispositions spécifiques au parcours projet :

Certains élèves en dernière année de Cycle 2 peuvent se voir proposer d'intégrer le parcours projet de manière anticipée afin que leurs 2 dernières années d'études musicales coïncident avec leurs dernières années de lycée.

CULTURE MUSICALE

Le dispositif pédagogique **Culture Musicale** consiste en un cours hebdomadaire de 45min. Il concerne tous les élèves collégiens de 5ème, 4ème et Cycle 3, quel que soit leur parcours à l'école de musique et est partie intégrante du parcours instrumental, indissociable du cours d'instrument et du cours de pratique collective.

Ce cours vise à l'acquisition de connaissances et de compétences transversales relevant de la formation musicale et plus globalement de la culture artistique.

Ce cours est organisé par niveau scolaire.

Un élève peut bénéficier, à titre dérogatoire d'une dispense d'assiduité à l'un des dispositifs du parcours instrumental. Cette dispense doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être validée par la direction. Aucune dispense ne pourra être accordée deux années consécutives.

PARCOURS INSTRUMENTAL – ADULTES

Le **Parcours Instrumental Adultes** est organisé en 2 cycles qui jalonnent les grandes étapes de la formation proposée et sont définis par leurs objectifs :

→ **Le CYCLE 1 adultes** est une phase de découverte et d'acquisition des bases de la pratique instrumentale et musicale.

→ **Le CYCLE 2 adultes** est un cycle de consolidation des acquis et vise à permettre aux élèves adultes de s'inscrire de manière autonome dans une pratique collective (encadrée, ou non)

L'enseignement repose sur des cours hebdomadaires dispensés tout au long de l'année ainsi que sur des actions plus ponctuelles. Il intègre les pratiques collectives, le cours de formation musicale (pour les débutants), la présentation en public des travaux d'élèves et la participation à divers ateliers, projets et rencontres artistiques ponctuels avec d'autres élèves ou des artistes invités. Le volume horaire hebdomadaire est de 1,5h à 2,5h (cours d'instrument + pratique collective ou formation musicale) - durée minimale du cours instrumental : 30 min.

L'inscription en parcours instrumental adultes implique la participation à ces pratiques associées et complémentaires. L'assiduité est indispensable aussi bien en cours qu'aux diverses manifestations ou rendez-vous. Le cours de pratique collective est indissociable du cours d'instrument, et ce tout au long du parcours.

Les cours d'instruments sont, dans la mesure des possibilités, organisés en petits collectifs (2, 3 ou 4 élèves). Cette organisation permet de diversifier les modalités d'apprentissage, d'encourager une participation active des élèves tout en contribuant à leur motivation et en augmentant le temps de face à face pédagogique.

Formation Musicale :

Le cours de formation musicale s'adresse aux adultes débutants et vise à leur permettre d'acquérir les bases du langage musical. D'une durée d'un an (2 selon profil et places disponibles), le cours de formation musicale complète le cours d'instrument et vise à permettre aux adultes d'intégrer les pratiques collectives proposées à l'école.

Chaque élève adulte débutant est tenu de suivre au moins une année le cours de formation musicale adulte durant le Cycle 1.

Pratiques collectives :

L'école de musique propose des dispositifs de pratiques collectives réservées aux adultes. L'implication et l'assiduité dans les pratiques collectives conditionnent la poursuite du parcours en cycle 2 adultes.

Certaines pratiques collectives sont organisées par groupes de niveau (Niveau 1 – Initiation // Niveau 2 – Confirmé). L'orientation des élèves selon le niveau relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique.

- Atelier Instrumental Adultes – Initiation / Confirmé
- Atelier Jazz Adultes – Initiation / Confirmé

Les autres pratiques collectives :

- Chœur adultes
- Ensemble Trad
- Ensemble de Percussions Brésiliennes
- Pipe Band
- Atelier de percussions africaines
- Ensemble à cordes adultes

Dès que possible, les élèves sont incités à rejoindre les associations de pratiques amateurs partenaires sur le territoire.

Durée du Parcours Adultes et Orientation :

→ Cycle 1 Adultes : 3 ans. A l'issue du cycle 1 :

- Poursuite en Cycle 2 adultes
- Fin des études

→ Cycle 2 Adultes : 3 ans. A l'issue du cycle 2 :

- Fin des études
- Poursuite une année supplémentaire, renouvelable, en fonction du projet et des places disponibles.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation, tout au long du cycle, repose sur le contrôle continu et associe l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée (instrument, pratique collective, et le cas échéant

Schéma des études – Organisation des enseignements

formation musicale).

Elle vise à orienter et à accompagner chaque élève dans l'acquisition de savoirs et savoir-faire instrumentaux et musicaux.

Bien qu'aucun temps d'évaluation formalisé ne soit organisé, la dernière année de chaque cycle est une année de validation et conditionne la poursuite du parcours. La poursuite du parcours se fait sur proposition de l'équipe pédagogique et avec validation de la direction.

PARCOURS ADAPTE – ADULTES

Le parcours adapté adultes s'adresse aux adultes en situation de handicap, qu'il soit physique ou cognitif. Il vise à faciliter et à accompagner l'apprentissage et la pratique musicale. Le dispositif repose sur un cours hebdomadaire unique avec un professeur d'instrument. La participation à une pratique collective est possible et se fait dans une démarche d'inclusion, selon le profil et l'envie de l'élève.

La durée du parcours n'est pas limitée dans le temps. Pour autant, la poursuite repose sur la motivation de l'élève et la capacité de l'enseignant et plus largement de l'équipe pédagogique à l'accompagner dans une démarche pertinente, cohérente et adaptée, en concertation avec les tuteurs, représentants légaux et/ou structure d'accueil.

La durée du cours hebdomadaire dépend du profil de l'élève :

- Un cours standard de 30min (type parcours adulte)
- Un cours adapté de 15min

PRATIQUES COLLECTIVES – HORS PARCOURS INSTRUMENTAL

L'école de musique offre plusieurs propositions de pratiques collectives accessibles sans inscription en parcours instrumental ni prérequis. L'objectif de ces dispositifs est l'accès à une pratique musicale collective encadrée, l'acquisition de compétences techniques et d'éléments du langage musical propre à chaque pratique et la poursuite de ces pratiques à moyen et long terme. L'assiduité est indispensable aussi bien en cours qu'aux diverses manifestations ou projets ponctuels.

Les modalités d'organisation pédagogiques sont propres à chaque pratique :

- Chœurs - Organisés par classes d'âge :
 - Enfants – 8/12 ans – jusqu'en 6^{ème} – 1h hebdomadaire
 - Ados – 12/18 ans – à partir de la 5^{ème} – 1h hebdomadaire
 - Adultes – 1,5h hebdomadaire
- Ensembles de percussions brésiliennes – réservés aux grands adolescents, adultes - Organisés par niveau. L'orientation des élèves selon le niveau relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique.
 - Niveau 1 – Débutants
 - Niveau 2 – Confirmés
- Atelier de percussions africaines – réservé aux grands adolescents, adultes - un seul atelier, tous niveaux
- Ateliers de guitare d'accompagnement – réservés aux adultes, organisés par niveau et limités dans le temps
 - Niveau 1 – Débutants – 2 ans
 - Niveau 2 – Confirmés – 2 ans

Par ailleurs, l'ensemble des pratiques collectives proposées au sein de l'établissement (cordes, vents, jazz, musiques actuelles, etc...) sont accessibles à tout le musicien ne possédant le bagage musical et l'expérience nécessaire pour s'inscrire dans le cours et les projets de manière autonome. Une évaluation/entretien préalable pourra être proposé pour valider l'inscription et orienter l'élève dans le niveau de pratique adapté.

Cycle INITIATION

Jardin Musical
Eveil Musical // Eveil Musique et Dance
Parcours de Découverte Instrumentale

PARCOURS INSTRUMENTAL ENFANTS / ADOLESCENTS

Cycle 1

Instrument
Pratique collective
+ Culture musicale
selon l'âge

Durée 3 ou 4 ans

selon l'âge d'entrée dans l'apprentissage
+ une année éventuelle de consolidation

Modalités d'évaluation

Contrôle continu
Validation de fin de cycle
Orientation

la 4ème année pour les élèves
ayant débuté en primaire
la 3ème année pour les autres

Cycle 2

Instrument
Pratique collective
+ Culture musicale
selon l'âge

Durée 3 ou 4 ans
+ une année éventuelle de consolidation

Modalités d'évaluation

Contrôle continu
Validation de fin de cycle
au plus tard la 4ème année
Orientation

Parcours Personnalisé

Durée 3 ans

prolongation possible 1
an, selon projet et
places disponibles

Cycle 3

Instrument
Pratique collective

Durée 2 ans
prolongation possible 1 an, selon projet
et places disponibles

Optionnel : Parcours Projet

Accompagnement à la réalisation
d'un projet personnel sur 2 ans
• possibilité d'intégrer le parcours projet dès la
dernière année de cycle 2

Fin de Parcours Instrumental

PARCOURS INSTRUMENTAL ADULTES

Cycle 1

Instrument
Pratique collective
ou
Formation Musicale

Durée 3 ans

Formation Musicale - 1 année obligatoire au cours du 1er cycle

Modalités d'évaluation

Contrôle continu
Orientation

Cycle 2

Instrument
Pratique collective

Durée 3 ans

prolongation possible 1 an, selon projet et places disponibles

Fin de Parcours Instrumental

Pratiques Collectives

HORS PARCOURS INSTRUMENTAL

CHOEURS - enfants // ados // adultes
ENSEMBLES PERCUSSIONS BRESILIENNES - ados ou adultes - débutants // confirmés
ATELIER PERCUSSIONS AFRICAINES - ados ou adultes - tous niveaux
ATELIER GUITARE D'ACCOMPAGNEMENT - adultes - Niveau 1 (débutants) - 2 ans
Niveau 2 (confirmés) - 2 ans

ENSEMBLE A CORDES ADULTES
ATELIER JAZZ ADULTES
ENSEMBLE INSTRUMENTAL ADULTE

Non débutants
uniquement

Parcours Adultes ADAPTE

Le parcours adapté adultes s'adresse à des adultes en situation de handicap.
sans limitation de durée